

Fin du vote obligatoire : le combat est relancé

Le VLD veut supprimer les sanctions en cas d'abstention

La N-VA, le MR et l'Open VLD ont un point commun : ils ne sont pas les plus chauds partisans du vote obligatoire. Leur alliance gouvernementale (avec le CD&V) portera-t-elle le coup fatal à cette obligation qui existe chez nous depuis... 1893 ? Deux députés libéraux flamands sonnent en tout cas la charge au Parlement.

Leur souhait : remplacer l'obligation de vote par le droit de vote, ce qui implique la suppression des sanctions qui frappent le non-respect de l'obligation de vote. Soyons très clairs : la fin du vote obligatoire, ce n'est pas pour tout de suite et pour cause... « Étant donné que l'obligation de vote est inscrite dans la Constitution, l'Open VLD demandera de soumettre à révision les articles visés », expliquent Nele Lijnen et Luk Van Biesen... Mais cela n'est pas possible avant la fin de cette législature, puisque rédiger la liste des articles de la Constitution soumis à révision, c'est le dernier acte que pose un gouvernement sortant. Ce qui in-

terdit donc tout changement de ces articles avant... 5 ans. Les deux élus ont trouvé la parade pour que les choses changent quand même plus rapidement. « Une mesure intermédiaire pourrait consister à supprimer les sanctions actuelles qui frappent les personnes ne respectant pas l'obligation de vote, si bien que cette obligation serait réduite de facto à un droit de vote », rebondissent les deux parlementaires Open VLD.

Ces sanctions figurent au titre VI du Code électoral, aux articles 207 à 210. L'abrogation du titre en question aurait alors pour effet que le citoyen qui n'aurait pas satisfait à l'obligation de vote, ne pourrait plus faire l'objet de poursuites de la part du parquet.

Dans les faits, les différents parquets du pays ne poursuivent plus vraiment les citoyens qui boudent les bureaux de vote... Au contraire

des présidents de bureau ou des assesseurs qui ne remplissent pas leur devoir, comme vous pourriez le lire ci-dessous.

851.278 ABSTENTIONS

Même s'ils ne l'admettent pas toujours franchement, puisque cela équivaldrait à pousser les citoyens à ne pas respecter la loi, les parquets ont d'autres priorités... et pas les moyens de pour-

suivre les 851.278 Belges (un peu plus de 10 % des électeurs inscrits) qui ne sont pas allés voter aux élections législatives du 25 mai dernier.

Ce n'est pas la première fois que le droit de vote obligatoire se retrouve sur la sellette. Jusqu'ici, il s'est maintenu contre vents et marées, mais le paysage politique est peut-être plus favorable à ce premier coup de butoir.

Si tous les membres du MR ne sont pas de cet avis, des pointures

du parti n'ont jamais caché que leur préférence allait à un vote non obligatoire.

À commencer par le plus illustre d'entre eux, l'actuel Premier ministre. « À titre personnel, je suis d'avis que le vote ne doit pas être obligatoire », nous avait dit Charles Michel dans une interview qu'il nous avait accordée en 2011. « Mais dans ce cas, il faudra des cours d'éducation civique dans les écoles, un vrai cours de citoyenneté et un cours sur les institutions démocratiques. »

LE PS Y EST OPPOSÉ

On estime aussi que la N-VA et donc le VLD sont plutôt favorables à cette prise de position, au contraire du PS, d'Écolo ou du cdH qui n'ont jamais témoigné d'une grande tendresse pour la mesure. « Des milliers de gens se sont battus pour ce droit de vote », répète-t-on dans les rangs socialistes. « Pas question de revenir là-dessus ! Toute une catégorie de gens serait sous-représentée au parlement ! » ■

DIDIER SWYSEN

Plus de 850.000 Belges n'ont pas voté aux législatives de mai dernier

LE PARQUET NE POURSUIT QUE LES ASSESSEURS INDÉLICATS

Abstentionnistes : la palme à Bruxelles

Aux élections législatives du printemps dernier, 851.278 Belges n'ont pas déposé de bulletin dans l'urne, ce qui fait un peu plus de 10 % des électeurs inscrits... En y ajoutant 412.951 bulletins blancs ou nuls (même si un bulletin nul peut découler d'une mauvaise compréhension des règles), on arrive ainsi à 15 % des électeurs qui ne sont sans doute pas les plus chauds partisans du vote obligatoire. Si l'on régionalise le coup d'œil, puisque le 25 mai, on a aussi voté pour renouveler les parlements régionaux, les abstentionnistes étaient 12 % en Wallo-

nie, 16 % à Bruxelles et seulement 7 % en Flandre.

Pour rappel, le code électoral prévoit une amende de 30 à 60 euros pour une première absence non justifiée dans l'isoloir et de 60 à 150 euros en cas de récidive. Si l'abstention non justifiée se produit au moins quatre fois en quinze ans, l'électeur est rayé des listes électorales pour dix ans. Ce qui arrange finalement ses affaires ? Pas vraiment : durant cette période, l'individu sanctionné ne pourrait pas bénéficier d'une nomination ou d'une promotion dans

la fonction publique.

ASSESSEURS DÉFAILLANTS À LA PELLE

Mais ça, c'est la théorie, car dans la pratique, les abstentionnistes ne sont pas la cible privilégiée des parquets. Un journal flamand indiquait, il y a deux ans, que plus personne n'avait été sanctionné depuis 2003. Le politologue Pascal Delwit, concluait, après son enquête en 2007, qu'une douzaine d'électeurs avaient été punis pour ne pas avoir voté cette année-là. C'est une autre histoire pour ceux qui manquent à leur de-

voir d'assesseur ou de président de bureau de vote. Selon les chiffres du SPF Justice, 4.152 assesseurs ne s'étaient pas présentés sans raison valable lors du scrutin communal du 14 octobre 2012. Près de la moitié des affaires avaient été classées sans suite. Après les élections de 2014, les parquets ne sont pas restés inactifs : 109 dossiers relatifs à des présidents de bureau ou assesseurs défaillants ont été ouverts à Bruxelles, plus de 600 à Charleroi et l'addition était presque aussi sévère à Liège. ■

D.S.W.

MÊME SI CELA DÉPEND TRÈS FORT DU SCRUTIN...

45 % des électeurs n'iraient plus voter

La question à 100 euros : combien de Belges resteraient chez eux si le vote n'était plus obligatoire ? 45 % s'abstiendraient d'après une enquête du centre d'étude de l'opinion de l'Université de Liège en 2007 : un électeur sur cinq irait voter souvent ou parfois et 22 %... jamais !

Chargé de cours à l'Institut de Sciences humaines de l'Université de Liège, Marc Jacquemain avait mené l'enquête en Wallonie il y a dix ans déjà. Ses conclusions étaient sans appel : « *Il est clair que si l'on supprimait le vote obligatoire, ceux qui cesseraient d'aller voter se recruteraient de manière disproportionnée parmi les électeurs qui ont le plus de difficultés par rapport à la vie : les plus fragiles par leur statut social (femmes, inactifs, peu diplômés, petits revenus), ceux qui se sentent le plus isolés ou le plus en insécurité, ceux qui sont victimes de la « fracture digitale » (peu familiarisés avec Internet mais gros consommateurs de télévision)* ».

Le sociologue estimait, à s'en tenir aux déclarations des gens qu'il avait recueillies, que le corps électoral oscillerait entre 56 et 77 % de ce qu'il est aujourd'hui.

LA SITUATION S'EST AGGRAVÉE

A-t-il changé d'avis dix ans plus tard ? « *Non ! Même si des scrutins*

sont plus mobilisateurs (les communales, par exemple) que d'autres et s'il est assez compliqué de savoir quels partis subirait le plus de désagréments, je pense même que la tendance s'est aggravée », précise le scientifique. « *Les gens ont de plus en plus le sentiment que les po-*

litiques sont impuissants à répondre à leurs demandes, l'impression que ce sont les marchés économiques qui décident, moins les gouvernements. »

Une autre étude, menée par l'UCL en 2012, montre qu'en cas d'absence d'obligation d'aller voter, plus de 60 % de ses répondants affirment qu'ils iraient toujours voter aux communales. Des taux qui retombent à 55/56 % pour les fédérales et les régionales, mais à 50 % seulement pour les européennes.

ÉCOLO RASSURÉ, PAS LE PS

Les partis qui pâtiraient de cette nouvelle donne ? 60 % des électeurs d'Écolo, qui faisaient partie des « cobayes » de l'étude, affirmaient qu'ils iraient voter malgré tout. C'était aussi le cas de 59,8 % des électeurs du cdH, de 49,5 % des partisans du MR et de 48,2 % des personnes votant pour le PS... Le taux des électeurs fidèles retombe à 34,8 % pour les autres partis. ■

D.SW.